



6. Travaux publics

- 6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation
- 6.2 Dépôt et adoption — Rapport financier au 31 décembre 2025 — Régie d'aqueduc de Grand Pré
- 6.3 Dépôt — Bilan de l'usage de l'eau potable
- 6.4 Octroi de contrat – Nettoyage bassins rue Sainte-Victoire et chemin du Canton Sud
- 6.5 Adjudication – Pavage de recouvrement et rapiéçage 2026
- 6.6 Adjudication – Nettoyage et pompage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, stations de surverse et ponceaux 2026
- 6.7 Adjudication – Fauchage des abords de route 2026
- 6.8 Adjudication appel d'offres — Entretien de gazon 2026
- 6.9 Autorisation de paiement — Travaux 2^e rang Municipalité de Saint-Barnabé

7. Urbanisme

- 7.1 Assemblée de consultation publique 19 h 25 — Règlement no 544 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 7.2 Adoption Règlement no 544 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 7.3 Nomination – Comité de démolition

8. Loisirs

- 8.1 Octroi de contrat — Services de sonorisation — Fête nationale du Québec
- 8.2 Octroi de contrat – Spectacle — Fête nationale du Québec
- 8.3 Emploi — Étudiant période estivale

9. Incendie et sécurité publique

- 9.1 Amendement – Résolution 076 – Appel d'offres services professionnels – Rénovation caserne incendie SEAO
- 9.2 Renouvellement contrat de service Groupe CLR — Centre d'urgence 9-1-1

10. Rencontres régionales

11. Tour de table des membres du conseil municipal

12. Période de questions

13. Levée de la séance

MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire Steeve Boulanger demande s'il y a des ajouts à l'ordre du jour.

091-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux

092-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :



QUE SOIENT approuvés les procès-verbaux ci-dessous, tels que rédigés au 38^e livre des délibérations de la Municipalité d'Yamachiche :

- [1.] séance ordinaire tenue le 2 mars 2026
- [2.] séance extraordinaire tenue le 16 mars 2026, à 19 h
- [3.] séance extraordinaire tenue le 16 mars 2026, à 19 h 15
- [4.] séance extraordinaire tenue le 23 mars 2026

Adoptée

3. Correspondance du mois

4. Suivi des questions des contribuables des séances précédentes

Une période de suivi des questions des contribuables est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. Administration

5.1 Approbation de la liste des déboursés

093-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la liste des déboursés soit adoptée telle que préparée et présentée.

- Déboursés déjà payés :
 - Paiements AccèsD 6483 à 6518 429 766,97 \$
 - Déboursés à payer :
 - Chèques no 016587 à 016637 306 290,63 \$
- SOMME TOTALE DU MOIS : 736 057,60 \$**

Que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à payer lesdits déboursés et certifie les crédits nécessaires au paiement des déboursés.

Adoptée

5.2 Avis de motion — Règlement no 545 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Je soussigné, Dominic Germain, conseiller, donne avis qu'il sera étudié et adopté, si nécessaire, à une prochaine séance, le Règlement no 545 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux.

Cependant, dispense de lire ledit règlement sera faite si les règles ordinaires sont observées dont sa lecture par tous les membres alors présents du conseil municipal.

5.3 Dépôt du projet de Règlement no 545 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

094-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

Que le conseiller Dominic Germain fait le dépôt du projet de Règlement no 545 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Adoptée



5.4 Autorisation inscription — Congrès de la Fédération des Villages-relais du Québec

ATTENDU QUE la Fédération des Villages-relais du Québec tiendra son congrès annuel du 26 au 27 mai 2026 à Baie-Saint-Paul;

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de cette fédération et que la participation à cet événement contribue à son développement;

ATTENDU QUE le maire désire prendre part à ce congrès;

ATTENDU QUE des frais liés au déplacement, à l'hébergement, à l'inscription et aux repas seront engagés;

POUR CES MOTIFS,

095-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

D'autoriser la participation du maire au congrès de la Fédération des Villages-relais du Québec qui se tiendra du 26 au 27 mai 2026 à Baie-Saint-Paul;

D'autoriser le paiement des frais afférents à cette participation, incluant l'inscription, l'hébergement, le transport et les repas pour un montant ne dépassant pas 1 300 \$;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

5.5 Demande d'intervention auprès de la sécurité civile

CONSIDÉRANT qu'un glissement de terrain est survenu à proximité d'une résidence située sur le territoire de la municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT que cet événement a nécessité la mise en place d'un détour de la route municipale, confirmant la gravité de la situation;

CONSIDÉRANT que la citoyenne concernée vit un sentiment d'insécurité important en lien avec la stabilité du terrain à proximité de sa résidence;

CONSIDÉRANT que cette situation a des impacts significatifs sur sa santé, sa situation familiale et sa sécurité financière, notamment en raison de l'annulation de son assurance habitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire preuve d'écoute et de soutien envers ses citoyens dans des situations exceptionnelles;

IL EST ENTENDU,

096-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

D'appuyer la démarche de la citoyenne afin de faciliter une communication avec les autorités compétentes en matière de sécurité civile et de demander une évaluation de la situation;

De transmettre la présente résolution aux instances concernées afin d'assurer un suivi approprié du dossier.

Adoptée

5.6 Appui à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;



CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

097-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT proclamé le 17 mai 2026 « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »;

QUE SOIT transmise une copie de la présente résolution à la Fondation Émergence.

Adoptée

5.7 Demande d'autorisation de passage à vélo – Club Opti-Jeunesse

ATTENDU QUE le Club Opti-Jeunesse de Yamachiche organise une activité « Sécurité sur roues » le 13 juin 2026 sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette activité vise à promouvoir la sécurité à vélo et à rassembler les familles de la communauté;

ATTENDU QUE le Club Opti-Jeunesse de Yamachiche demande l'autorisation de la Municipalité pour la tenue de cette activité sur les voies publiques;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives favorisant les saines habitudes de vie et la sécurité;

098-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

D'AUTORISER la tenue de l'activité « Sécurité sur roues » organisée par le Club Opti-Jeunesse de Yamachiche le 13 juin 2026, incluant l'utilisation des voies publiques selon le trajet proposé.

Adoptée

5.8 Demande de contribution pour l'achat d'un vélo – Club Opti-Jeunesse

099-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT que le Club Opti-Jeunesse organise une randonnée de sécurité à vélo qui aura lieu le 13 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le Club Opti-Jeunesse désire remettre des prix de participation aux enfants de la région;

CONSIDÉRANT que le Club Opti-Jeunesse demande une contribution à la Municipalité pour l'achat d'un vélo;

IL EST ENTENDU,

QUE la Municipalité autorise une contribution financière de 200 \$ destinée à l'achat d'un vélo dans le cadre de la randonnée de sécurité à vélo, afin qu'il soit remis comme prix de présence;

QUE la somme nécessaire à cette dépense soit prise à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée



5.9 Demande d'autorisation de passage – Tour cycliste des policiers de Laval en soutien à Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT que le Tour cycliste des policiers de Laval, dans le cadre de l'Opération Enfant Soleil, se tiendra le 30 mai 2026;

CONSIDÉRANT que le convoi cycliste circulera sur la route 138, traversant le territoire de la municipalité de Yamachiche, de la porte de la Mauricie jusqu'à Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT qu'aucun arrêt ni ravitaillement n'est prévu sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à soutenir une cause humanitaire d'envergure;

POUR CES MOTIFS,

100-2026 Il est proposé par Éric Ferron, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil municipal autorise le passage du Tour cycliste des policiers de Laval, dans le cadre de l'Opération Enfant Soleil, sur la route 138 à Yamachiche le 30 mai 2026.

Adoptée

6. Travaux publics

6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation en GIMP

– 1 ^{er} mars 2026	414 861
– 8 mars 2026	418 601
– 15 mars 2026	419 480
– 22 mars 2026	411 122

6.2 Dépôt et adoption — Rapport financier au 31 décembre 2025 – Régie d'aqueduc de Grand Pré

ATTENDU QUE le rapport financier se terminant au 31 décembre 2025 de la Régie d'aqueduc de Grand Pré a été transmis à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce rapport reflète la situation financière de la Régie d'aqueduc à cette date;

EN CONSÉQUENCE,

101-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le rapport financier au 31 décembre 2025 de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, tel que déposé, soit reçu et adopté.

Adoptée

6.3 Dépôt – Bilan de l'usage de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Yamachiche doit déposer un bilan annuel de sa stratégie d'économie d'eau potable visant à réduire la consommation d'eau et à sensibiliser les usagers à la valeur de cette ressource collective;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce bilan de l'année 2024;



POUR CES MOTIFS,

102-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité d'Yamachiche dépose officiellement son bilan de l'année 2024 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et s'engage à respecter son plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise.

Adoptée

6.4 Octroi de contrat – Nettoyage bassins rue Sainte-Victoire et chemin du Canton Sud – Compagnie EBL

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage et à la désinfection de ses bassins afin d'assurer la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie Solutions EBL inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre conforme et dans l'intérêt de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

103-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le contrat soit octroyé à Solutions EBL inc. pour le nettoyage et la désinfection des bassins situés sur la rue Sainte-Victoire et le chemin du Canton Sud, pour un montant total de 9 800 \$, avant taxes;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.5 Adjudication – Pavage de recouvrement et rapiéçage 2026

104-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été publié sur le site Internet SEAO pour la réalisation de travaux de pavage, recouvrement et rapiéçage pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027;

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres a été appliqué tel que défini par la loi;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
PAVAGE GRAVEL INC.	101 246,99 \$
CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT	108 104,09 \$
SPÉMONT ASPHALTE	102 212,78 \$
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	95 613,21 \$
GROUPE 132	106 236,90 \$

SUITE À L'ANALYSE DE CES SOUMISSIONS,

QUE SOIT accordée la soumission pour la réalisation de travaux de pavage, recouvrement et rapiéçage à Les Pavages Dancar (2009) Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 95 613,21 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée



6.6 Adjudication – Nettoyage et pompage des réseaux d’égouts sanitaire et pluvial, stations de surverse et ponceaux 2026

105-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitations écrites ont été demandées pour le nettoyage et pompage des réseaux d’égout sanitaire et pluvial, stations de surverse et ponceaux;

CONSIDÉRANT que le processus d’appel d’offres a été appliqué tel que défini par la loi;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
EXPERT VACUUM	37 941,75 \$
EBI ENVIRONNEMENT	31 965,70 \$
M.I. MAINTENANCE INDUSTRIELLE INC.	22 232,84 \$

SUITE À L'ANALYSE DE CES SOUMISSIONS,

QUE SOIT accordée la soumission pour le nettoyage et pompage des réseaux d’égout sanitaire et pluvial, stations de surverse et ponceaux à M.I. Maintenance Industrielle Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 22 232,84 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.7 Adjudication – Fauchage des abords de route 2026

106-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé d’Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitations écrites ont été demandées pour le fauchage des abords de route afin de les dégager de la végétation envahissante située en bordure de certaines voies publiques, sur une distance approximative de plus ou moins 165 kilomètres d’accotement à faucher en tenant compte des deux côtés des chemins, comprenant une tonte durant l’été, selon les intensités de coupes différentes;

CONSIDÉRANT que le processus d’appel d’offres a été appliqué tel que défini par la loi;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
FERME DAMIE INC.	12 072,38 \$
SERVICE PLUS G.M INC.	11 999,22 \$

SUITE À L'ANALYSE DE CES SOUMISSIONS,

QUE SOIT accordée la soumission pour le fauchage des abords de route à Service Plus G.M Inc. étant le plus bas soumissionnaire et étant conforme, pour la période d’un an, comprenant le parc Yamariloup, pour un montant de 11 999,22 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.8 Adjudication – Entretien de gazon 2026

107-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :



CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitations écrites ont été demandées pour l'entretien des terrains gazonnés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres a été appliqué tel que défini par la loi;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
ENTRETIEN ALEXANDRE FROMENT	41 074,16 \$
ANDRÉ LORD	27 153,08 \$

SUITE À L'ANALYSE DE CES SOUMISSIONS,

QUE SOIT accordée la soumission pour l'entretien de gazon à André Lord étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 27 153,08 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.9 Autorisation de paiement – Travaux 2^e Rang Sud – Municipalité de Saint-Barnabé

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement d'aqueduc ont été réalisés au 2^e Rang Sud dans la municipalité de Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT que la facture no 25323, relative à ces travaux, a été reçue et correspond aux coûts prévus au budget;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente relative à l'alimentation en eau potable prévoyant la fourniture de services entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

108-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT autorisé le paiement de la facture no 25323 à la Municipalité de Saint-Barnabé pour les travaux de remplacement d'aqueduc au 2^e Rang Sud à Saint-Barnabé, au montant de 65 079,68 \$;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

7 Urbanisme

7.1 Assemblée de consultation publique

La tenue de l'assemblée de consultation publique concernant le règlement no 544 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments s'est déroulée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

7.2 Adoption Règlement no 544 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT que depuis le 1er avril 2021, le projet de loi numéro 69 est venu modifier la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT que l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) prévoit qu'une municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;



CONSIDÉRANT que dans le cadre des actions mises de l'avant par le gouvernement du Québec en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine bâti, la Municipalité souhaite exercer un meilleur contrôle sur les situations de vétusté ou de délabrement touchant les immeubles patrimoniaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus en prescrivant des normes d'occupation et d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite pouvoir contraindre les propriétaires à assurer l'entretien de leurs bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par Dominic Germain, conseiller, lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 avril 2026 à l'Hôtel de Ville d'Yamachiche, au cours de laquelle les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

EN CONSÉQUENCE,

109-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le Règlement numéro 544 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté.

Adoptée

7.3 Nomination – Comité de démolition

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} avril 2023, toute municipalité locale doit avoir adopté un règlement de démolition;

CONSIDÉRANT qu'en matière d'urbanisme, le contrôle de la démolition des immeubles est tout aussi important que le contrôle du développement, puisqu'il détermine les bâtiments qui continueront de composer le tissu urbain et ceux qui sont appelés à être remplacés;

CONSIDÉRANT que ce comité est formé d'au moins trois membres du conseil, désignés entre eux, pour une durée d'un an et que leur mandat devra être renouvelable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut décider, par règlement, qu'il exercera lui-même les fonctions du comité de démolition;

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil qui cesse d'être membre du comité avant la fin de son mandat, qui est empêché d'agir ou qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le comité est remplacé par un autre membre du conseil désigné par le conseil pour la durée non expirée de son mandat, pour la durée de son empêchement ou encore pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas.

EN CONSÉQUENCE,

110-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE soient nommées les personnes suivantes sur le comité de démolition :

- Éric Ferron
- Mathieu Lévesque
- Frédéric Debrix

Adoptée



8 Loisirs

8.1 Octroi de contrat – Services de sonorisation — Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une sonorisation adéquate pour l'animation de la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la société Maskishow a été identifiée comme fournisseur potentiel pour la sonorisation de l'événement;

POUR CES MOTIFS,

111-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Maskishow pour la fourniture de services de sonorisation dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2026, pour un montant total de 1 980,00 \$, avant taxes;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une somme de 400 \$ afin de réserver les services de Maskishow;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

8.2 Octroi de contrat – Spectacle — Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un spectacle musical de qualité à la population à l'occasion de la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE le duo musical Danny Armstrong et Martin Bournival a présenté son offre afin d'assurer l'animation musicale et de contribuer à l'ambiance festive du spectacle;

EN CONSÉQUENCE,

112-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

D'autoriser la dépense au montant de 1 500 \$, avant taxes pour la prestation musicale du duo Danny Armstrong et Martin Bournival dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

8.3 Emploi — Étudiant période estivale

CONSIDÉRANT les besoins du service des loisirs durant la période estivale;

CONSIDÉRANT les quatre années consécutives d'embauche d'un employé étudiant durant la période estivale;

POUR CES MOTIFS,

113-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT embauché monsieur Christophe Pellerien à titre d'étudiant pour les besoins du service des loisirs, et que son taux horaire soit celui établi selon la charte salariale de la Municipalité;

QUE la durée de son emploi soit limitée à la période estivale;



Madame Ève Boudrias-Chapleau, conseillère, ayant déclaré être en situation de conflit d'intérêts, s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

Adoptée

9 Incendie et sécurité publique

9.1 Amendement – Résolution 076 – Appel d'offres services professionnels – Rénovation caserne incendie SEAO

114-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 076-2026 intitulée « Appel d'offres – Rénovation de la caserne incendie » lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026;

ATTENDU QUE certaines vérifications doivent être complétées préalablement à la publication de l'appel d'offres sur le SEAO;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de reporter le processus d'appel d'offres ainsi que la date d'ouverture des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la résolution numéro 076-2026 intitulée « Appel d'offres – Rénovation de la caserne incendie » soit amendée afin de modifier la date du dépôt des soumissions pour le 12 mai 2026, 11 h.

Adoptée

9.2 Renouvellement des contrats applicables aux protocoles d'ententes relatifs à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgences (9-1-1) et au service de répartition secondaire incendies

CONSIDÉRANT que ces contrats sont arrivés à terme le 31 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler lesdits contrats;

CONSIDÉRANT que Groupe CLR inc. de Trois-Rivières a présenté à la Municipalité des offres de service pour le renouvellement de ces contrats;

CONSIDÉRANT que Groupe CLR inc. est déjà le fournisseur de ces services auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire s'assurer du maintien et de la continuité des communications d'urgence sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

115-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Steeve Boulanger et la directrice générale par intérim, Madame Ginette Roy, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche les contrats suivants avec « Groupe CLR Inc. » :

- Protocole d'entente relatif à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence (9-1-1) pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 juillet 2030;
- Protocole d'entente pour le service de répartition secondaire incendies pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 juillet 2030.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée



10. Rencontres régionales

11. Tour de table des élus municipaux

12. Période de questions des contribuables

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

13. Levée de la séance

Monsieur le maire Steeve Boulanger constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 23.

(S) Steeve Boulanger

Maire

(S) Ginette Roy

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim